## REPUBLIQUE DU BENIN

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

## LOI N°2011-29 DU 18 NOVEMBRE 2011

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 13 janvier 2011 entre la République du Bénin et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID) dans le cadre du financement partiel du projet de construction du tronçon Kandi-Ségbana-frontière Nigéria du projet de la route frontière du Burkina-Faso-Kérémou-Banikoara-Kandi-Ségbana-frontière du Nigéria

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 04 novembre 2011,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de onze millions (11 000 000) de dollars des Etats-Unis soit cinq milliards cinq cent millions (5 500 000 000) de francs CFA signé 13 janvier 2011 entre la République du Bénin et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID) dans le cadre du financement partiel du projet de construction du tronçon Kandi-Ségbana-frontière Nigéria du projet de la route frontière du Burkina-Faso-Kérémou-Banikoara-Kandi-Ségbana-frontière du Nigéria.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi d'Etat.

ent de la République

Par le Président de la République Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

<u>Dr Boni YAYI</u>.-

ON

ett

Fait à Cotonou, le 18 novembre 2011



Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Le Ministre des Travaux Publics et des Transports,

Alayi Adidjatou MATHYS .-

Lambert KOTY.-

AMPLIATIONS: PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 PM/CCAGEPPDDS 4 MTPT 4 AUTRES MINISTERES 23- SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3-BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JO 1.-

and you